



Questions / réponses / remarques au cours de l'AG 2018

1 – En cours de séance

Serge Savariau à propos de l'organisation du Sensus 2019 :

- Importance de la pêche au coup dans la formation des pêcheurs.
- La commission promotion de la fédération départementale étudiera ce sujet lors de la prochaine réunion.
- A titre personnel, Serge Savariau soutiendra ce projet.

Serge Savariau à propos des cartes :

- La GN connaît une progression de ses ventes de cartes alors que le département est en baisse de 2,3 %.
- La GN représente plus du tiers des ventes de cartes du département.
- Serge Savariau est favorable à la création d'une carte 18 - 25 ans.

2 – Débat questions/réponses

Question : Interdiction de la pêche à Paris. Peut-on craindre une extension au niveau national ?

Réponse A Yardin : il faut signer la pétition. La fédération nationale, en date du 16 mars, a écrit au conseil municipal de Paris afin que cette proposition soit rejetée par le conseil. A suivre.

Question G Labbé : Quelle réglementation pour les étangs des Mévellières ?

Réponse J Gaudin : La mairie a demandé la mise en place du no-kill. De plus, les étangs se situant dans un parc clos, ils seront plus faciles à contrôler.

Intervention d'un représentant de la mairie de Bouaye : le no-kill correspond également aux labels « Famille » et « Découverte » qui doivent être mis en place sur ces étangs.

Question : Quel projet pour les étangs de la Gournerie ?

Réponse J Gaudin : il est envisagé : étang du bas = carpodrome
étang du haut = no-kill – float-tube

La vidange de l'étang du haut sera réparée dans une quinzaine de jours.

Question JL Guillet : Lors des travaux de réfection du chemin à la Boire de Mauves, est-ce que les abords autour des tables seront également aménagés ?

Réponse J Gaudin : Oui, l'aménagement sera fait autour des tables.

Question : Est-ce que la pêche du sandre régresse ?

Réponse J Gaudin : il y a des sites où la pêche du sandre est productive. A Villeneuve-en-Retz il s'est pris beaucoup de sandres en 2017 avec quelques spécimens de belle taille.

Question : Quel projet pour le Gesvres ?

Réponse A Yardin : Passage du Gesvres en 1^{er} catégorie.

3 secteurs seront mis en place :

- open : prélèvement autorisé

- no-kill

- réserves

On recherche une dizaine de pêcheurs qui pêchent régulièrement sur le Cens pour tester un logiciel de comptabilisation des prises.

Question R Pannetier : Quel projet pour les plans d'eau de Malville ?

Réponse A Yardin : Malville n'a jamais été hors réciprocité car le site était fermé à TOUS les pêcheurs.

J Gaudin : Nous sommes en attente d'un projet que doit nous soumettre la fédération départementale.

Problème à régler avant ouverture : la pêcherie du 1^{er} étang n'est pas sécurisée.

JL Guillet : Pourquoi ne pas vendre ces étangs à la fédération départementale ? Elle pourrait en faire des étangs de reproduction comme le fait la fédération du Maine et Loire.

J Gaudin : La GN n'est pas contre.

Réciprocité :

S Savariau : le cas de l'Ablette Oudonnaise sera étudié lors du prochain CA fédéral. Ne respecte pas les statuts.

La GN n'est pas la seule à avoir été sanctionnée, 6 AAPPMA non réciprocitaires ont été sanctionnées.

A Yardin : le président fédéral n'a pas respecté sa parole. Le cas des 3 étangs non réciprocitaires de la GN (Malville, les Roches Blanches, Casson) devait être étudié en CA fédéral.

Question : Pourquoi la GN n'emploie pas de salarié ? Certaines AAPPMA moins importantes emploient des salariés.

Réponse J Gaudin : le coût d'un salarié est de 35000€/an minimum.

Les AAPPMA qui emploient des salariés ont des subventions.

La GN n'aurait aucune subvention de la part du Conseil Départemental.

S Savariau : Ce serait plutôt à la fédération départementale d'embaucher des salariés.

Remarque : Le stationnement interdit sur les chemins de halage le long des canaux pose problème.

Réponse J Gaudin : oui c'est un problème, mais c'est la Gaule Blinoise qui s'en occupe maintenant.

Remarque : Beaucoup de pêcheurs ne connaissent pas la réglementation sur le Cens.

Réponse A Yardin : Ce sera re-précisé dans une prochaine newsletter.

Remarque : Problème d'accès sur l'étang de la Croix Rouge. L'accès en voiture par la route est réservé aux riverains.

Les gendarmes demandent aux pêcheurs de partir.

Réponse A Yardin : Le droit de passage était toléré pour les pêcheurs munis d'une carte de pêche.

Remarque : Beaucoup d'endroits sont inaccessibles sur l'Erdre et la Sèvre.

Réponse A Yardin : Le Conseil Départemental, l'Edenn et Sèvre Aval ne font aucun entretien. On va prendre rdv avec le Conseil Départemental pour essayer de résoudre ce problème.